

RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Parlements cantonaux de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les Députées et Députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de :

Vincent Eschmann	JU	
Gaétan Emonet	FR	
Ana Roch	GE	
Karim Saïd	BE	
Amina Chouiter Djebaili	NE	
David Vogel	VD	Vice-président 2024
Julien Dubuis	VS	Président 2024

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1er août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par la « Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la « Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger » (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. RENOUVELLEMENT AU SEIN DE LA CIP

Il n'y a pas eu de renouvellement de délégation cantonale.

3. SÉANCES DE LA CIP

Durant l'année, le Bureau s'est réuni à trois reprises par visioconférence : le 29 février, le 2 mai et le 26 août. Les séances plénières se sont déroulées le 27 mai à Lausanne et le 4 novembre à Sion avec la présence du Président de la CIIP Monsieur Christophe Darbellay. Dans le cadre de ses messages, il a relevé l'importance des travaux de la CIP CSR et des échanges entre la CIIP et la commission. En cette

année du 150e anniversaire de la CIIP, il a rappelé les missions et les valeurs guidant l'institution et a mis en exergue les expériences positives par rapport à l'école, qui est en constante évolution. Le président de la CIP CSR l'a remercié pour ces trois années d'engagement à la tête de la CIIP.

La thématique annuelle choisie par le Bureau était la révision de la maturité gymnasiale. En mai, la CIP CSR a pu bénéficier d'une présentation du projet de révision de M. Laurent Droz, qui est responsable du projet pour le compte de la CDIP. En novembre, les projets valaisans et vaudois de mise en oeuvre ont été présentés, suivis par une table ronde avec des représentants des services de l'instruction publique de tous les cantons romands.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CIIP 2022 : ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

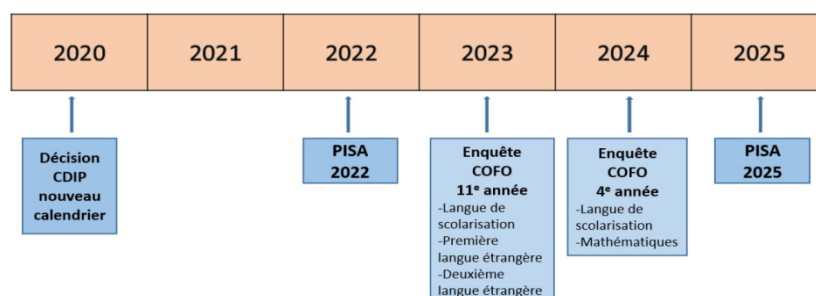
La plupart des articles de la CSR sont à ce jour réalisés. Les points forts de l'année 2023 sont les suivants :

- ⇒ Lancement d'une plateforme unique pour nos moyens d'enseignement : REPERIO
- ⇒ Révision du Plan d'étude romand (PER) : intégration de l'éducation numérique dès 2024-2025.
- ⇒ Début de la rédaction des moyens français 9e-11e
- ⇒ Mise à disposition de l'outil Profil de compétences transversales (PCT)

Les principaux éléments du rapport d'activité sont décrits ci-dessous.

[art. 6] Tests de référence sur la base des standards nationaux

Les résultats PISA 2022 ont été publiés en décembre 2023, la Suisse obtenant pour sa part des résultats globalement positifs en comparaison internationale. Il demeure toutefois un point d'attention en compréhension de l'écrit en langue de scolarisation : la proportion d'élèves peu performants reste élevée (environ 25%, comme en 2018) et ne diffère pas de manière significative de la moyenne de l'OCDE (26%). Le calendrier de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est le suivant :



[art. 8] Contenu du plan d'études romand

Durant l'année 2023, la plateforme PER-MER a été mise en ligne, incluant le nouveau MER français de 1re-2e et de 5e années et offrant une meilleure intégration du plan d'études et des moyens d'enseignement. L'année 2023 a également vu la finalisation du cahier des charges de la future plateforme REPERIO.

[art. 9] Moyens d'enseignement et ressources didactiques

Les MER de sciences humaines et sociales et mathématiques sont achevés. Les MER français 1H-2H et 5H ont été introduits conjointement dans tous les cantons romands dès la rentrée 2023. La phase d'édition des MER 3H et 6H est terminée en vue d'une introduction à la rentrée 2024-2025. Les travaux ont débuté pour le projet MER français cycle 3. L'Assemblée plénière a récemment décidé d'élaborer un MER sciences de la nature cycle 2 qui s'inspirera des séquences cantonales existantes dans le canton du Valais et dans le canton de Fribourg.

[art. 12] Formation initiale des enseignants

Concernant la structure des formations, une stabilité est constatée sur les questions de profils et durées des formations aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission. S'agissant du référentiel de compétences romand pour la formation des enseignants du secondaire 2 à l'éducation numérique, les travaux se poursuivent désormais pour établir une grille permettant d'évaluer les niveaux de maîtrise attendus par domaines de compétences et un outil d'autopositionnement pour le corps enseignant. Au sujet du projet de « Développement de la qualification des enseignants », les cantons romands se sont notamment penchés sur les pistes évoquées dans le rapport QuaPri. La question de l'introduction à la profession pour les enseignants débutants a été thématisée durant l'année 2023.

[art. 15] Épreuves romandes/banque d'items

En 2023, un nouveau test pilote a été réalisé auprès d'élèves de 8e année, en mathématiques et en allemand. L'analyse des données brutes prélevées grâce à ce support permettra de cibler les développements ultérieurs dans la perspective d'une meilleure efficacité de tels outils et éclairera les possibilités pour la phase d'enseignement apprentissage. De plus, suite à une validation qualitative de ressources pour évaluer la production de l'écrit en français en 8e année, de nouvelles ressources ont également été mises à disposition du corps enseignant.

[art. 16] Profils de connaissance/compétences

L'attestation PCT a été développée et est destinée à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession. L'outil est actuellement à disposition des cantons. Le PCT romand est intégré au projet national « Profil d'exigences ».

5. BUDGET 2025 DE LA CIIP

Le budget couvrant le secrétariat général et l'Institut de recherche et de documentation pédagogique est adopté. Il se monte à CHF 6'236'200 et comporte 24.33 postes permanents et 1.3 poste sous contrats de droit privé. Les cantons financent à hauteur de CHF 5'503'660 (sans indexation).

Les cantons contribuent au fonctionnement du Glossaire des patois de la Suisse romande à hauteur de CHF 260'000 (sans indexation).

L'excédent de charges de CHF 52'640 passe à un excédent de revenus de CHF 179'360, par l'utilisation des fonds propres affectés au soutien Livre+ (CHF 132'000) et au projet Innovations numériques (CHF 100'000).

☞ **UMER-SO** (contributions remboursables) : le budget 2025 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté (CHF 18'577'000 de charges d'exploitation et CHF 4'911'000 de dépenses d'investissement ; 7.35 postes permanents et 4.92 postes sous contrat de droit privé). Une licence d'accès au numérique est mise en place pour financer partiellement la gestion et l'exploitation du numérique des plateformes existantes d'un montant de CHF 400'000 en 2025. S'inscrivant dans le Plan d'action en faveur de l'éducation numérique (PAN), des crédits d'investissement provisoire « Portail unique/Reperio », « Corporate » et « Espace élève » sont adoptés pour un montant de CHF 6'695'000 entre 2024 et 2031. Pour disposer des liquidités nécessaires à ce projet, les cantons versent une contribution remboursable Numérique de CHF 1'660'000 en 2025. La contribution remboursable MER n'est pas demandée en 2025.

☞ **UMER-FP** (subvention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI) : le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la formation professionnelle s'élève à CHF 3'071'000 (1.1 poste permanent et 1 poste sous contrat de droit privé). La gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle est externalisée. Le budget montre un excédent de charges de CHF 345'000 qui sera entièrement couvert par la réserve propre pour les deux projets en cours : la refonte de la collection du Commerce et le développement d'une nouvelle plateforme numérique des ouvrages de la formation professionnelle.

6. COMPTES 2023

Les comptes 2023 du secrétariat général ont été adoptés par l'Assemblée plénière en avril 2024. Le résultat opérationnel pour le secrétariat général montre un excédent de charges de CHF 123'460,87.

Compte tenu de l'utilisation du fonds propre affecté à la Banque romande d'items et au soutien au projet Livre+, c'est un excédent de charges net de CHF 26'768,87 qui est versé sur les capitaux propres.

☞ **UMER-SO** : le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire montre un excédent de charges de CHF 199'866. Le fonds propre affecté au développement stratégique du numérique, d'un million de francs ouvert en 2021 est utilisé pour un montant de CHF 367'768. C'est donc finalement un excédent de charges net de CHF 110'039 qui est prélevé sur les capitaux propres.

☞ **UMER-FP** : le résultat opérationnel pour la formation professionnelle montre un excédent de charges de CHF 294'851,37. Cependant, avec l'utilisation de la réserve accordée par l'Assemblée plénière pour les deux projets en cours que sont la révision complète de la collection du Commerce selon nouvelle ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (CHF 235'000) et le développement d'une plateforme numérique (CHF 260'000), c'est un excédent de revenus net qui se dégage de CHF 200'148.63, versé sur la réserve propre de l'UMER-FP (selon RFI art. 4 alinéa 2).

La recommandation 2/21-18-510.5 (priorité 2) figurant à l'annexe 3 du rapport d'audit des comptes 2022 est toujours ouverte. Cette recommandation n'a pas pu être réalisée, étant donné qu'il n'y a pas eu de nouveaux moyens à élaborer durant l'année en cours.

Recommandation 2/21-18-510.5 (priorité 2) Nous recommandons à la CIIP de formaliser tous les nouveaux projets avec les OrTrA ainsi que l'engagement financier à l'égard du Glimi, mais également de mener à terme les négociations avec les éditeurs tiers.	L'observation n° 2 : les relations avec des éditeurs tiers du secteur de la formation professionnelle sont en cours de négociation ; une convention entre la CIIP et le GLIMI sera formalisée au moment du renouvellement de l'accord de subventionnement entre le SEFRI et la CIIP. Délai : 31.12.2023	Au moment de notre contrôle, les OrTrA n'avaient pas mandaté la CIIP pour de nouveaux projets. Ainsi, la formalisation de ces mandats n'a pu être vérifiée. Concernant l'engagement financier à l'égard du Glimi et les négociations avec les éditeurs tiers, la CIIP n'a pas été en mesure durant l'année 2022 de mener à terme la formalisation de ses relations avec ces derniers. Par conséquent, nous maintenons cette recommandation ouverte.	Ouverte
--	--	---	---------

Source : annexe 3 du Rapport n°23-05-510.5 du 20 mars 2023 « Audit de comptes 2022 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin », Département des Finances du canton du Jura.

7. ÉLECTIONS

L'élection à la présidence et à la vice-présidence de la CIP CSR pour l'année 2025 a eu lieu lors de l'assemblée plénière du 4 novembre 2024 à Sion. Le canton du Vaud exercera la présidence et la vice-présidence reviendra au canton de Genève.

8. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Aucune intervention parlementaire n'a été déposée au cours de l'année sous revue.

Les commissaires ont reçu à titre informatif, l'interpellation de la Commission interparlementaire HEP-BEJUNE délégation jurassienne « Risque de pénurie d'enseignant.es diplômé.es dans l'espace BEJUNE : comment réagir face à cette réalité ? » et sa réponse.

Le 4 novembre 2024, les membres du Bureau ont décidé de déposer dans leur parlement respectif d'ici la fin de l'année une motion intitulée « Pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux ».

9. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Sion, le 31 mars 2025

Julien Dubuis
Président CIP CSR 2024

David Vogel
Vice-président de la CIP CSR 2024 et
président de la délégation vaudoise